

# Aides à la Rénovation 2026

## LE PANORAMA COMPLET !

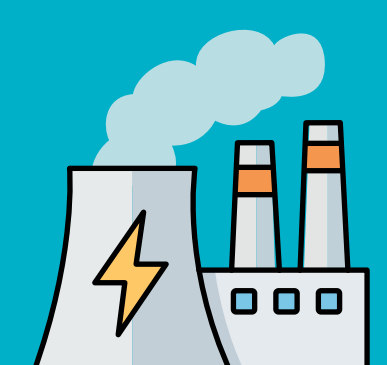
Mise à jour : septembre 2026

### Les Primes énergie (ou Primes CEE)



#### Ce qui change en septembre 2026

Face aux difficultés rencontrées par MaPrimeRénov', les pouvoirs publics s'appuient davantage sur le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour subventionner la réalisation de travaux d'économies d'énergie. Les « Coups de pouce » évoluent notamment avec des coefficients multiplicateurs (jusqu'à x5 pour la Pompe à chaleur)



#### Qui finance ?

Les fournisseurs d'énergie, en direct et à travers des délégataires qui se charge de payer les primes comme Primesénergie.fr



#### Conditions d'éligibilité

- Les propriétaires occupants ou bailleurs
- Résidences principales de plus de 2 ans
- Pour tous les ménages, quels que soient leurs revenus



#### Travaux concernés

- Pompe à chaleur Air/Eau → Jusqu'à 8 845 €
- Pompe à chaleur Eau/Eau ou Sol/Eau → Jusqu'à 7 300 €
- Pompe à chaleur Air/Air → Jusqu'à 1 250 €
- Chaudière biomasse → Jusqu'à 2 478 €
- Poêle à bois & insert bois → Jusqu'à 1 589 €
- Système solaire combiné → Jusqu'à 3 235 €
- Isolation des combles, des murs et des planchers → Jusqu'à 17 € / m²
- VMC simple et double flux → Jusqu'à 252 €
- Fenêtres et ouvrants → Jusqu'à 100 € / unité

Simulez simplement votre prime sur [www.primesenergie.fr](http://www.primesenergie.fr)



#### Montant des primes

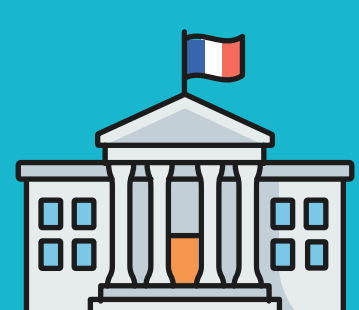
### MaPrimeRénov' par geste(s)

CUMULABLE AVEC LES PRIMES CEE



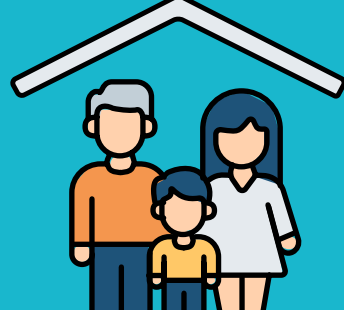
#### Ce qui change en septembre 2026

Le 1<sup>er</sup> septembre 2026, les pouvoirs publics ont mis fin à un grand nombre de gestes travaux qui bénéficiaient auparavant de MaPrimeRénov' par geste(s), notamment l'isolation, la ventilation, les ouvrants et le chauffage biomasse. Seuls les pompes à chaleur, le raccordement à un réseau de chaleur, l'audit énergétique et la dépose d'une cuve à fioul restent éligibles.



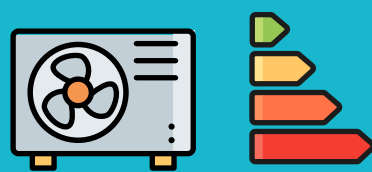
#### Qui finance ?

L'État à travers l'Agence nationale de l'habitat (Anah)



#### Conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants ou bailleurs
- Résidences principales de plus de 15 ans
- Ménages aux revenus « Très modestes » à « Intermédiaires »



#### Travaux concernés

- Pompe à chaleur Air/Eau → Jusqu'à 5 000 €
- Pompe à chaleur géothermique ou solarthermique → Jusqu'à 11 000 €
- Dépose d'une cuve à fioul → Jusqu'à 1 200 €
- Audit énergétique → Jusqu'à 500 €
- Raccordement à un réseau de chaleur → Jusqu'à 1 200 €



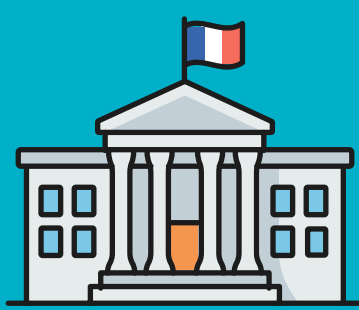
#### Montant des primes

### MaPrimeRénov' Réno d'ampleur



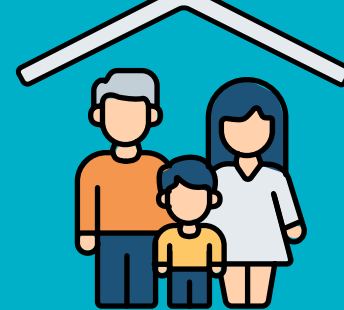
#### Ce qui change en septembre 2026

Après la restriction aux logements classés E, F et G en vigueur depuis janvier 2026, les pouvoirs publics imposent désormais de ne conserver aucun appareil de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles après travaux depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2026.



#### Qui finance ?

L'État à travers l'Agence nationale de l'habitat (Anah)



#### Conditions d'éligibilité

- Propriétaires occupants ou bailleurs
- Résidences principales de plus de 15 ans en étiquette E, F ou G
- Pour tous les ménages, quels que soient leurs revenus
- Suivi obligatoire par un Accompagnateur Rénov'



#### Travaux concernés

Tous les travaux d'économies d'énergie et de confort d'hiver comme d'été, dès lors qu'ils sont proposés par un scénario d'audit énergétique permettant de gagner au moins 2 classes.



#### Montant des primes

**De 10% à 80%** du montant des travaux réalisés (selon les revenus du ménage) avec un maximum selon le nombre de classes énergétiques gagnées

→ **Gain de 2 classes :**  
Plafond des dépenses éligibles : 30 000 €

→ **Gain de 3 classes et + :**  
Plafond des dépenses éligibles : 40 000 €

## Les aides complémentaires

### TVA 5,5%

directement appliquée sur votre facture pour les rénovation énergétiques

### ECO-PTZ

Jusqu'à 50 000 € financés à taux zéro pour la rénovation énergétique

### AIDES LOCALES

Financées par les régions et les collectivités, à retrouver sur le site de l'ANIL